

Le Long de la Rémarde entre Longvilliers et Saint-Arnoult-en-Yvelines

Une randonnée proposée par Netra



Randonnée n°159452

Une randonnée dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse où l'on joue à saute-mouton avec la rivière Rémarde. On part à la rencontre d'anciens moulins, de deux belles églises et d'un oratoire dédié au "bon Saint-Arnoult", Patron des marcheurs ! On emprunte des chemins en bordure de pâturages à chevaux ou en lisière de bois, des petites routes peu passantes, des ruelles et des sentes.

Durée :	2h45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.42km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	25m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	25m		
Point haut :	127m	Commune :	Longvilliers (78730)
Point bas :	95m		

Description

Départ à l'angle de la mairie de Longvilliers. Accès par l'A10, sortie "Dourdan", puis D149 vers Rambouillet et D27 tout de suite à droite et, enfin, première à gauche vers Longvilliers. Stationnement sur le parking avant la mairie, sur le côté gauche de la route quand on vient de l'A10 ; ne pas stationner sur le parking en face de la mairie, réservé aux usagers de la dite-mairie.

Balisage Rouge et Blanc

(D/A) En ayant la mairie sur sa gauche et l'église en face, prendre à gauche le GR®655, petite route en direction de Le Reculet / Petit Plessis, et dépasser l'école. A la patte d'oie, prendre en face (Ouest) le large chemin avec une carrière d'entraînement de chevaux à main gauche et une prairie à main droite. Après 500m environ, traverser une route D149 (prudence, cette route est passante). Continuer dans le large chemin qui longe prés, haies et bois en alternance. Au croisement suivant, tourner à gauche dans la petite route qui descend.

(1) Face au portail (panneau "Haras des Sables"), virer à droite et longer à main gauche une haie de hauts peupliers. A la fourche qui suit, suivre la voie de droite (impasse). Après une maison, le goudron laisse place à un chemin en lisière de bois à main gauche.

(2) A l'angle d'un terrain de foot, tourner à gauche vers le Moulin Neuf (musée). Avant celui-ci, tourner à droite dans un intervalle laissé libre dans une barrière en bois (limite d'un parc public) et suivre l'allée gravillonnée de gauche. Sous un couvert ombragé, longer la Rémarde à main gauche. A un croisement, tourner à gauche et franchir la rivière sur une passerelle. Continuer entre deux bras de la rivière, ignorer une passerelle en béton sur la gauche puis une autre sur la droite. Franchir à nouveau la rivière (petite chute d'eau sur la droite) et atteindre un étang.

(3) Contourner l'étang par la droite. Arrivé à la pointe Sud de l'étang, le quitter et obliquer à droite dans une allée, franchir à nouveau la rivière et sortir du parc (barrière blanche).

(4) Tourner à droite dans la Rue Beethoven. Franchir deux bras de la rivière puis virer à droite. Au bout de la rue, tourner à gauche dans la Rue Nuisement. Obliquer à droite avec la rue (belle demeure sur la gauche, clocher de l'église bien en vue en face). Au croisement suivant, abandonner momentanément le balisage GR®, tourner à gauche dans la Rue du Bon Saint-Arnoult et faire quelques dizaines de mètres jusqu'à la fontaine du même nom, sur le côté droit de la rue.

Points de passages

D/A Parking de la mairie - Église Saint-Pierre (Longvilliers)

N 48.578572° / E 1.991523° - alt. 102m - km 0

1 Portail du Moulin de Saint-Fargeau

N 48.575449° / E 1.966139° - alt. 104m - km 2.01

2 Croisement à l'angle d'un terrain de foot

N 48.574668° / E 1.956504° - alt. 108m - km 2.75

3 Étang - Rémarde (rivière)

N 48.57224° / E 1.950936° - alt. 113m - km 3.32

4 Rue Beethoven

N 48.570451° / E 1.950249° - alt. 114m - km 3.54

5 - Fontaine du Bon Saint-Arnoult

N 48.570529° / E 1.944821° - alt. 114m - km 4.3

6 Place avec la Rue Charles de Gaulle

N 48.571559° / E 1.939467° - alt. 125m - km 4.84

7 Croisement avec la Rue d'Aleu

N 48.569571° / E 1.94157° - alt. 117m - km 5.18

8 Départ de chemin sur la gauche

N 48.570359° / E 1.955603° - alt. 115m - km 6.26

9 Départ de chemin sur la droite

N 48.57311° / E 1.963762° - alt. 108m - km 6.97

10 Moulin des Echelettes

N 48.575499° / E 1.982725° - alt. 98m - km 8.44

D/A Parking de la mairie - Église Saint-Pierre (Longvilliers)

N 48.578569° / E 1.991518° - alt. 102m - km 9.42

(5) Revenir sur ses pas. Au croisement, tourner à gauche dans la Rue de la Fontaine et retrouver le balisage GR®. A une placette (bar-tabac), continuer en face (Ouest). A la fourche qui suit, prendre à gauche la Rue du Coq. Tout de suite après, s'engager à droite dans la Ruelle Triquedame. Celle-ci démarre par un escalier montant puis laisse place à une sente qui passe derrière le chevet de l'église. Au bout de la sente, au pied d'une "tourelle", tourner à gauche et atteindre le portail de l'église. Tourner à droite dans la Rue de l'Eglise et déboucher sur une place avec de nombreux commerces.

Sans balisage

(6) Laisser le GR®655 partir à droite et tourner à gauche à angle droit dans la Rue des Prêtres. En bas de la descente, tourner à gauche.

Balisage Rouge et Blanc

Au croisement en T (Rue du Coq venant de la gauche), tourner à droite et suivre le GR®1. Franchir deux bras de la Rémarde (ancien lavoir sur la droite).

Sans balisage

(7) Au croisement, laisser le GR®1 filer tout droit en montée et tourner à gauche dans la Rue de l'Aleu. Ignorer la Rue du Bon Saint-Arnoult sur la gauche. Au second Stop (Rue Beethoven venant de la gauche), poursuivre en face. Longer de belles demeures sur la gauche puis les bâtiments d'une exploitation horticole sur la droite. Ignorer la route à gauche qui descend vers un centre équestre puis la route à droite qui monte vers une propriété privée.

(8) Tout de suite après, avant le panneau "Fin de zone limitée à 30km/h", s'engager à gauche dans un chemin bordé de haies. Suivre ce chemin en bordure de bois ou de prés. A la hauteur d'une petite installation d'épuration des eaux, retrouver une petite route venant de la droite que l'on suit à peu près dans le prolongement du chemin.

(9) Après 200m environ, avant que cette route ne fasse un coude prononcé à gauche en descendant, prendre à droite un chemin qui demeure tout d'abord parallèle à la route et en légère hauteur puis file Est-Nord-Est en bordure d'une prairie à chevaux à main gauche (clôture en dur) et d'un champ cultivé à main droite. Au bout de la clôture, poursuivre plein Est en lisière de bois à main gauche. Dépasser une cabane sur la gauche puis noter la présence de la rivière sur le côté gauche. Atteindre ainsi le Moulin des Echelettes.

(10) Poursuivre en face (toujours à l'Est) dans une petite route goudronnée. Obliquer à droite et longer en montant une route plus importante (haie entre les deux). Au sommet de la côte (stèle), tourner à gauche. Tout de suite après, retraverser la route D149 (prudence, emprunter le passage piétons côté gauche et le terre-plein). Poursuivre en face dans une petite route qui, plus loin, reçoit sur la gauche un chemin goudronné, puis vire à gauche à l'angle du Moulin de la Forge (centre équestre). Franchir une dernière fois la Rémarde, remonter et atteindre la patte d'oie empruntée à l'aller. Tourner à droite, longer l'école et regagner le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Chaussures de randonnées ou bonnes chaussures de sport nécessaires. Les chemins sont généralement sableux ou de bonne tenue. Seul le chemin après (8), enherbé, peut être mouillant en conditions humides.

A Saint-Arnoult-en-Yvelines : divers commerces, bar, restaurant.

Carte au 1/25000 nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Randonnée effectuée par l'auteur le 1^{er} octobre 2015.

A proximité

Lors de cette randonnée, on longe d'anciens moulins qui connaissent aujourd'hui d'autres utilisations :

- Moulin de Saint-Fargeau (1) : élevage de chevaux.
- Moulin Neuf juste après (2) : [musée des arts et traditions populaires](#), ouvert d'avril à septembre inclus, tous les derniers dimanches du mois, de 14h30 à 18h00.
- Moulin des Echelettes (10) : belle résidence.
- Moulin de la Forge, après (10) : centre équestre.

La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines n'est généralement connue que pour son péage autoroutier et c'est une injustice, car son beau patrimoine mérite une visite :

- Fontaine du Bon Saint-Arnoult, rue du même nom (5). Sur la plaque explicative, il est mentionné que Saint-Arnoult (orthographié

sans t) était guérisseur des "enfants languissants" et qu'il est le Patron des marcheurs !

- Eglise Saint-Nicoles (XIIe-XIXe), juste avant (6).
- Lavoir, Rue de l'Isles avant (7).
- Belles demeures, Rue Nuisement avant (5) et Rue de l'Aleu après (7).

A Longvilliers :

- [Eglise Saint-Pierre](#) (XIIe-XVIe) (D).
- Stèle à la mémoire de 7 aviateurs de la RAF morts en mission en juin 1944, après (10).

Hors randonnée, à 500 mètres du point de départ (D/A), église et château de Rochefort-en-Yvelines.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-long-de-la-remarde/>



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.